

**LIMITE TRANSVERSALE DE LA MER (LTM)**

**LA LOIRE**

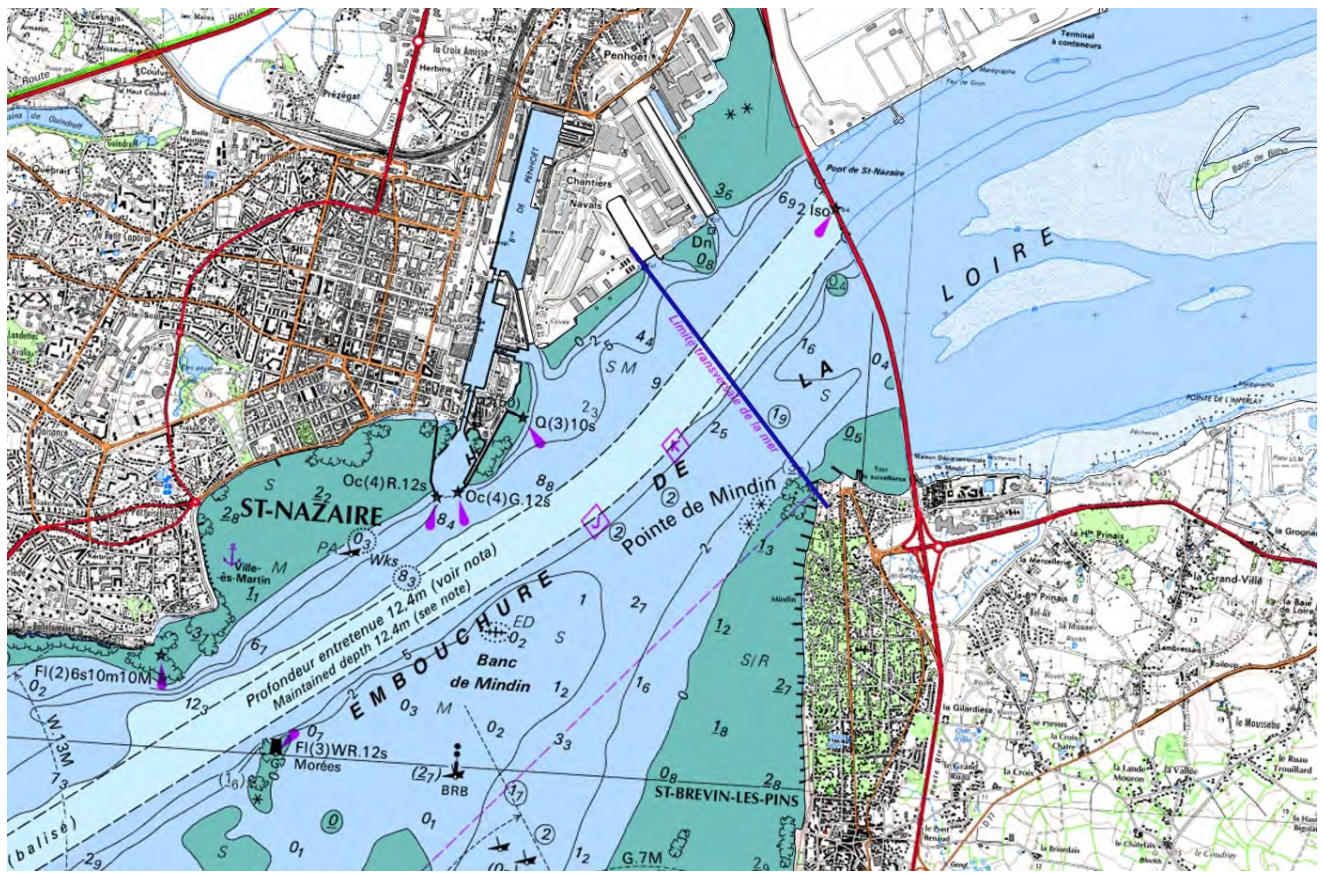
Département de LOIRE-ATLANTIQUE (44)

Communes de SAINT-NAZAIRE (44600) et de SAINT-BREVIN-LES-PINS (44250)

**Texte juridique de référence :** Décret du 08 novembre 1854

Limite	Observations
Ligne joignant la pointe de Mindin à la pointe de Penhoet	<p><b>Aspects juridiques :</b> Texte de référence identifié</p> <p><b>Aspects géographiques :</b>            La LTM figure sur le Scan Littoral. La pointe de Mindin est mentionné et clairement repérable. Ce n'est plus le cas de la pointe de Penhoet, surement suite à des travaux d'aménagement du port de Saint-Nazaire ? Positionnement confirmé par la carte scannée de la PREMAR (cf. page suivante). Numérisation de la limite à partir du Scan Littoral.            Positionnement <b>connu précisément</b> (incertitude &lt; 50 mètres)</p>

Visualisation de l'emplacement proposé pour la limite (arc en bleu sur la capture d'écran) :



Document(s) fourni(s) par un service compétent :

Source : PREMAR Atlantique (Septembre 2011)



*Limites transversales de la mer dans les estuaires*

Loire

Ligne joignant la pointe de Mindin à la pointe de Penhoët

Décret du 8 novembre 1854

